



Vous êtes ici :

Intégrité
scientifique

Office Français de l'intégrité scientifique
(Ofis)

Office Français de l'intégrité scientifique

Indispensable au bon fonctionnement des communautés scientifiques, l'intégrité scientifique est également le socle d'une relation de confiance entre le monde de la recherche et les autres composantes de la société.

En France, l'intégrité scientifique est désormais définie dans le code de la recherche (article L. 211-2) comme **l'ensemble des règles et des valeurs qui doivent régir les activités de recherche pour en garantir le caractère honnête et rigoureux**.

Indispensable au bon fonctionnement des communautés scientifiques, l'intégrité scientifique est également le socle d'une relation de confiance entre le monde de la recherche et les autres composantes de la société.

En tant que département du Hcéres, l'Office français de l'intégrité scientifique (Ofis) met en œuvre les missions en matière d'intégrité scientifique qui ont été confiées au Hcéres par la loi de programmation de la recherche du 24 décembre 2020. L'Ofis contribue ainsi à la définition d'une politique nationale de l'intégrité scientifique, et accompagne tous les acteurs qui concourent au respect des règles garantissant une activité de recherche honnête, rigoureuse, fiable et crédible. L'Ofis représente la France dans les instances de coopération européennes et internationales du domaine.

➤ Pour en savoir plus sur les missions et les activités de l'Ofis : www.ofis-france.fr